

**Question orale de M. Oberwoits concernant « le retour des combattants en Syrie »**

**M. Oberwoits**.- Je voudrais évoquer brièvement l'horrible attentat perpétré le 24 mai dernier au Musée juif de Bruxelles. L'arrestation de Mehdi Nemmouche, suspecté d'être l'auteur de cet attentat, met en cause la piste syrienne. Ma question porte précisément sur le retour en Belgique des jeunes partis se battre en Syrie, dans les rangs des Jihadistes.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez, ce week-end, dénoncé le flou qui entoure l'encadrement de ces retours. Vous avez tenu à faire part de votre inquiétude et de celle de votre police face au manque d'information.

Cependant, ce matin, interrogée par les médias, la ministre de l'Intérieur a tenu à préciser que la Belgique avait mis sur pied un groupe de travail sur la Syrie au sein duquel tous les services locaux et fédéraux se rencontrent toutes les semaines.

Permettez-moi de citer les propos de la ministre de l'Intérieur : « Pour chaque résident belge qui revient de Syrie, il y a soit une arrestation, soit un suivi judiciaire ou une enquête par les services de renseignements ou la police locale. » On peut donc supposer, monsieur le Bourgmestre, qu'il existe une concertation effective entre les autorités concernées. Comment, dès lors, comprendre cette déclaration de la ministre de l'Intérieur, étant donné le profond sentiment d'inquiétude que vous avez tenu à exprimer en tant qu'élu local, Bourgmestre de la capitale du pays et chef de la police de la zone ?

Comment rassurer, non seulement la communauté juive, mais aussi l'ensemble de la population, traumatisée par les événements tragiques du 24 mai, et empêcher un nouvel attentat aussi lâche ?

Comment vos services sont-ils associés aux enquêtes dans les familles et parmi les proches pour identifier, contrôler, encadrer effectivement les jeunes lors de

leur retour de Syrie ? Ils constituent, en effet, un énorme danger potentiel pour notre société. La police de notre zone peut-elle mener une action efficace pour prévenir et anticiper ce type d'attaque meurtrière ? Les moyens mobilisés pour empêcher cette barbarie sauvage vous paraissent-ils appropriés ?

Voilà, monsieur le Bourgmestre, quelques questions que la population est en droit de se poser au lendemain d'une tuerie ignoble qui nous endeuille tous.

**Mme Moussaoui.**- Le coup est bien réussi !

**Mme Nagy.**- Je voudrais m'associer aux questions posées après ce terrible événement, qui inquiète l'ensemble des Bruxellois, dans une ville où le vivre ensemble est une réalité de tous les jours. Cet attentat antisémite a semé la consternation ; il a entraîné la condamnation unanime de tels actes de barbarie et de tout ce qu'ils représentent dans l'histoire de l'Europe et de Bruxelles.

S'agissant de l'arrestation d'un suspect en France et des déclarations des uns et des autres, j'aimerais savoir quelle est, dans le cadre de la zone de police, votre responsabilité en tant que chef de la police. Quelles actions, coordonnées ou non avec le ministère de l'Intérieur, entendez-vous mener ? Quelles mesures ont déjà été évaluées comme efficaces ou insuffisantes ? Comment la dimension de police locale de zone est-elle intégrée dans cette stratégie fédérale, mais aussi internationale, puisqu'elle a pour cadre l'espace Schengen et les politiques menées par l'Union européenne ?

**M. le Bourgmestre.**- La fusillade au Musée juif et l'arrestation à Marseille, ce week-end, de l'auteur présumé revenant de Syrie soulignent parfaitement la nécessité, pour les autorités communales, de mener des actions. Cela passe évidemment par une concertation avec et entre différents niveaux de compétences et de pouvoir.

Il existe effectivement un groupe de travail fédéral à l'échelon de la Direction générale du centre de crise auquel est associée la police de Bruxelles. C'est à ce

niveau, me dit-on, qu'une liste de noms a été diffusée. Mais le procureur fédéral a demandé, d'une part, que cette liste ne soit pas diffusée - pas plus au Bourgmestre qu'à d'autres - et, d'autre part, qu'aucune action ne soit menée à l'égard des personnes reprises sur ladite liste.

Lors des deux réunions organisées au ministère de l'Intérieur et auxquelles, bien que « jeune » bourgmestre, j'ai été associé, plusieurs questions ont été posées : Quelle est l'utilité de cette liste ? Pourquoi les bourgmestres ne sont-ils pas informés ? Y a-t-il lieu de nous informer et de nous permettre d'agir ou non ? Qui assume la responsabilité et les conséquences de telles décisions ?

En ce qui me concerne, je ne dispose donc pas de cette liste, puisque les chefs de corps ont reçu pour consigne de ne pas informer les bourgmestres. La situation est la même dans les cinq autres zones de police de la Région bruxelloise. Mais nous savons que des personnes ont l'intention de partir en Syrie et que d'autres en sont revenues. J'ai donc dit, ce week-end, que je n'étais pas informé, sauf, éventuellement, par des relais de quartier, mais j'y reviendrai.

Il me semble indispensable qu'un encadrement psychosocial, pour ceux qui partent et pour les familles en détresse de ceux qui menacent de partir, et psychiatrique, pour ceux qui reviennent, soit mis en place. Une telle démarche n'est possible qu'en y associant l'échelon local. Je n'affirme pas que nous devons gérer cet encadrement, mais, en tout cas, nous devons y être associés, comme d'autres niveaux de pouvoir, d'ailleurs. Cela requiert, évidemment, des financements et des décisions un peu plus transparentes à certains échelons.

Je note d'ailleurs que notre Premier ministre Elio Di Rupo a appelé, dimanche, à « un renforcement des dispositifs de suivi, de contrôle et de sanction des mouvements radicaux violents en Belgique, mais également sur l'ensemble des territoires européens ».

Par ailleurs, je ne comprends pas la déclaration faite, ce matin, par la ministre de l'Intérieur.

**M. Fassi-Fihri**.- Cela ne sert à rien de lancer un débat en l'absence de l'intéressée.

**M. le Bourgmestre**.- Je ne suis pas responsable de son absence. Je soulève un problème qui est, me semble-t-il, crucial pour notre Ville.

Par ailleurs, et j'en reviens à la police de Bruxelles, des officiers de contact spécialisés ont été désignés. Ils assurent le lien entre les familles, par exemple, et les services communaux parfois sollicités. Je pense notamment à Bravvo, lorsqu'une demande de manifestation en lien avec la problématique est introduite. Vous savez que tous les samedis, les mères des jeunes partis en Syrie manifestent dans la rue Neuve et sur la place de la Monnaie. Nous avons évidemment contacté ces familles. Nous l'avons fait à leur demande, car nous n'avons pas de capacité proactive en la matière. Néanmoins et depuis quelques mois, donc bien avant la tuerie de samedi, pour répondre à la demande de certains services communaux - démographie, CPAS et instruction publique - qui s'avouent démunis face à cette problématique, nous avons travaillé à la constitution d'une plate-forme interservices, qui se réunira dès la mi-juin. Il importe en effet que les agents de la Ville puissent, d'une part, aborder cette problématique en étant formés à cet effet et, d'autre part, orienter les Bruxellois de manière appropriée. Une cellule de suivi gèrera les cas transmis par ces différents services, non pour se substituer à la justice ou à d'autres services de sécurité, mais pour déterminer le type de suivi qui doit être proposé, et cela dans le respect du secret professionnel des services. Car de tels problèmes visent parfois des parents ou des personnes bénéficiant d'un RIS du CPAS, par exemple.

Je tiens à insister sur deux aspects de la problématique qui me paraissent essentiels, avant de conclure par un dernier point qui n'est pas abordé dans votre question.

Les centres de jeunes, les centres communautaires et les maisons de quartier

sont des espaces de rencontre et de dialogue essentiels en la matière. Un travail de prévention y est réalisé. Il faut le renforcer et le professionnaliser. Un agent « radicalisation » - le terme ne me semble pas bien choisi - rejoindra, en septembre, les rangs de Bravvo. Pour que ces jeunes aient envie de rester en Belgique, il est fondamental de leur montrer qu'ils sont importants, que leur avenir se passera ici, qu'ils font partie de notre société.

Pour ceux qui reviennent des zones de conflit où ils ont adopté un comportement de guerre nécessitant une gestion des syndromes post-traumatiques, je plaide - je suis déjà intervenu en ce sens au Parlement fédéral s'agissant des enfants soldats que nous accueillons en Belgique en tant que réfugiés - pour un encadrement psychiatrique. Un encadrement psychosocial spécifique doit être mis en œuvre pour ces jeunes gens qui ont parfois commis des atrocités, qui n'ont pas la notion du bien et du mal ou en ont une perception floue. S'il s'agit de les réintégrer dans nos quartiers et il est indispensable de les accompagner, la question étant de savoir si une telle réintégration est possible.

Concernant la communauté juive, qui se sent menacée, j'ai plaidé directement auprès de la ministre de l'Intérieur pour que des moyens supplémentaires soient mobilisés, cela pour protéger comme il se doit les lieux associés à ladite communauté. Je voudrais vous lire le courrier que, la semaine passée, j'ai adressé en urgence et par porteur à la ministre de l'Intérieur :

« Je porte à votre connaissance que les missions de protection demandées dans le cadre de la communauté juive seront exécutées, mais nous ne pourrions accepter que les missions de surveillance des transports en commun et la protection des quartiers soient mises en péril, l'autre travail indispensable de la police. Dès lors, je vous prie de prendre, en urgence, toutes les mesures complémentaires nécessaires afin de nous permettre de mener à bien l'ensemble de nos missions. »

Vous comprendrez que, pour moi, il est nécessaire de protéger les endroits

relevant de la communauté juive, mais il faut aussi, dans le même temps, que la police poursuive son travail au quotidien, dans les quartiers, dans les transports en commun, etc.

Je signale qu'un G7 aura lieu, cette semaine, à Bruxelles. Un tel événement requiert une énorme mobilisation du personnel policier. Il ne suffit pas de décréter un niveau 4. Il ne suffit pas de faire appel aux communes ou à l'armée, mais il faut nous donner les moyens d'accomplir correctement nos missions, tout en maintenant celles qui sont indispensables à l'égard des Bruxellois.

Ce que j'ai voulu dire ce week-end, c'est que la situation manque de clarté. Sans doute, des gens savent et agissent en conséquence, mais une autre approche pourrait être envisagée.

**Mme Barzin.**- Mais les autorités de la Ville de Bruxelles ne savent rien, puisque vous ne disposez pas des informations utiles... C'est sidérant !

**M. le Bourgmestre.**- Le procureur fédéral demande que l'information ne soit pas diffusée. Nous ne réagissons pas, puisque nous ne savons rien. Je pose dès lors la question suivante : ne vaudrait-il pas mieux que nous sachions et que nous prenions des décisions en concertation avec d'autres niveaux de pouvoir ? Si l'on me répond qu'il est préférable que je ne sache rien parce que des gens fort efficaces font déjà le nécessaire, je suis disposé à m'incliner, mais j'aimerais obtenir des explications. Je ne vise pas la personne de la ministre. Il s'agit, selon moi, d'un problème davantage systémique.

**Mme Nagy.**- Je vous remercie pour votre réponse, qui éclaire assez bien le Conseil sur la situation actuelle. Il faut en tout cas réfléchir au rôle des bourgmestres, et particulièrement au vôtre, puisque notre Ville compte bon nombre de cibles potentielles. La question que vous posez est tout à fait pertinente, d'autant plus que nous traversons une période de trouble et de débat sur le rôle du politique. Il importe que la confiance règne, y compris quand il s'agit de problèmes aussi graves que ceux-ci. À la dimension de la sécurité se

greffe celle de la démocratie et de la gestion de la vie sociale.

Je m'inquiète davantage des moyens disponibles. Notre zone de police est déjà fort sollicitée. Nous devrions disposer de plus de précisions en la matière.

Il faut en tout cas être vigilant et souligner qu'un tel débat soulève des enjeux de société et de sécurité essentiels. Vous pouvez compter sur le soutien du Conseil communal en la matière.

**M. Oberwoits**.- Les explications que vous nous avez données ne peuvent pas nous laisser indifférents. Vous avez évoqué cette stratégie de proximité, indispensable en la matière. Il ne faut pas attendre qu'un nouveau drame se produise. La situation nécessite une prise de conscience rapide de tous les acteurs responsables de la gestion de ce dossier. Le mot « responsabilité » n'a pas encore été prononcé jusqu'à présent. Nous sommes tous responsables, à des degrés divers, mais votre responsabilité en tant que Bourgmestre et chef de la police est considérable. Vous en avez parfaitement conscience et vous avez dénoncé la situation. Nous vous encourageons tous à aller de l'avant et à mener l'indispensable concertation que requiert une question aussi vitale, aussi essentielle pour la sécurité d'un État de droit comme le nôtre. L'on sous-estime encore l'importance des événements qui se sont déroulés et les conséquences qu'ils peuvent entraîner pour le « vivre ensemble ». Mon groupe ne peut donc que vous soutenir dans la démarche que vous avez entreprise.

**Mme Moussaoui**.- Pas seulement votre groupe. Tout le monde !

**M. Oberwoits**.- Je pense aussi que la question devrait être abordée en Conférence des Bourgmestres. Une prise de conscience s'impose à cet échelon également.

**M. Courtois**, échevin.- Comme cela a été dit, un tel débat est fondamental dans un État de droit qui comprend trois pouvoirs. Vous mettez l'accent, monsieur le Bourgmestre, sur l'information en provenance d'un pouvoir précis, en

l'occurrence le pouvoir judiciaire, et sur les services de renseignements. Une information minimale doit être fournie aux autorités chargées d'assurer la sécurité publique, donc à vous, monsieur le Bourgmestre, d'autant plus que les bâtiments les plus exposés se trouvent sur le territoire de la Ville de Bruxelles. La question fondamentale des limites imposées à l'information donnée par l'un des trois pouvoirs de l'État, en l'occurrence le pouvoir judiciaire, doit être vidée une fois pour toutes. Jusqu'à quel point un pouvoir peut-il retenir une information sans en référer - quant à son efficacité et son mode opérationnel - à celui qui est en charge de la sécurité publique ? J'évoque le pouvoir judiciaire lui-même, mais aussi les services de renseignements contrôlés par le Parlement, notamment le Comité R. Cette question est réellement au cœur de notre démocratie.

**M. Fassi-Fihri.**- S'agissant d'une question d'actualité, je ne comptais pas intervenir, mais comme elle s'est orientée vers un débat de fond, j'ai décidé de réagir après avoir senti souffler un vent de polémique en écoutant la première partie de votre réponse, portant notamment sur les actualités de ce matin.

La question de fond me semble beaucoup plus importante. Vous avez cité des initiatives prises à l'échelon fédéral. La démarche entreprise par la Belgique, en concertation avec la France, de créer un groupe de travail à l'échelon de l'Union européenne pour gérer les départs, mais surtout les retours des jeunes, est louable. Certaines initiatives ont été évoquées, d'autres non. Je pense aux moyens complémentaires octroyés par le niveau fédéral, notamment à notre zone de police, et au financement prévu en matière de prévention. J'aimerais, quant à moi, formuler trois observations.

D'abord, si je vous entends bien, vous déplorez la décision du procureur, ou en tout cas du monde judiciaire, d'empêcher les élus des zones de police de disposer de certaines informations. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre qu'un nouvel équilibre soit trouvé en matière de séparation des pouvoirs avant d'agir.

Laissons de côté ce débat et voyons ce qui peut être fait à l'échelon local.

Ensuite, Mme Nagy a évoqué les priorités à fixer dans la zone de police.

Menons cette discussion, entre nous, en Conseil de police et, sur le fond, en Conseil communal, de façon à entendre les demandes et les attentes des uns et des autres quant aux moyens dévolus auxdites priorités par la zone elle-même, et non dans le cadre des contrats de sécurité émanant du fédéral.

Enfin, nous avons un rôle important à jouer en matière de prévention. Il serait intéressant d'examiner les initiatives prises, non seulement par Bravvo, mais aussi en concertation avec les autres niveaux de pouvoir sur le territoire de Bruxelles. La Ville de Bruxelles ou la zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles ne pourront, seules, régler le problème. L'auteur présumé de l'attentat au Musée juif s'est rendu à Courtrai, est venu à Bruxelles, est reparti à Marseille... Son parcours dépasse largement nos frontières communales. Cela vaudrait la peine, en matière de prévention, de réfléchir aux actions à mener au-delà de notre propre territoire communal.

Je souhaite donc qu'un débat de fond soit ouvert, ici même, sur la prévention, au-delà du territoire de la Ville de Bruxelles, et que les priorités de la Ville soient bien définies.

**M. le Bourgmestre.**- Je vous remercie, monsieur Fassi-Fihri, de me rejoindre sur ce point. La question est de savoir comment organiser la prévention et l'accompagnement de personnes que nous ne connaissons pas, puisque l'on refuse de nous en révéler l'identité. Mais il ne faudrait pas non plus que, demain, l'on nous communique cette liste en nous disant de nous débrouiller... Nous devons recevoir les moyens ad hoc.

Ensuite, je souscris pleinement aux propos du Premier ministre qui, je le suppose, au nom du gouvernement, en appelle à un renforcement du dispositif de suivi, de contrôle et de sanction, même si ce dernier point ne relève pas de notre compétence. Le suivi pourrait inclure un accompagnement psychosocial

ou psychiatrique qui, comme je l'ai dit, pourrait être opéré par de nombreux autres intervenants. Il faut que l'on octroie aux communes les plus exposées les moyens d'agir en ce sens. Ou estime-t-on que la seule réponse au problème est l'intervention policière, au sens général, et que la répression réglerait tout ? Je ne le pense pas.

Le suspect est un Français de Roubaix. Il aurait très bien pu s'agir d'un Bruxellois de tel ou tel autre quartier, et si cela avait été le cas, les responsables locaux auraient été mis en cause. Croyez-vous que je puisse accepter cela, dans les conditions actuelles ? Non. Je préfère le dire, car les choses doivent être claires, le cas échéant, pour l'avenir.